

BOUTROS-GHALI À  
QUÉBEC

# Non sans Ottawa

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
*Le Soleil*

OTTAWA — Le gouvernement fédéral aura son mot à dire dans l'organisation d'une autre visite du secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, même s'il devait venir au pays à l'invitation du premier ministre du Québec Lucien Bouchard.

Compte tenu que M. Boutros-Ghali occupe une fonction qui le place au même rang qu'un ministre des Affaires étrangères, Ottawa devrait être mis dans le coup dans l'organisation de cette visite si elle se concrétise, notamment en ce qui concerne le transport, l'hébergement et la sécurité de ce dignitaire étranger.

Voir NON en A 2 >

# NON Le Canada tenu responsable

Suite de la Une

Car en bout de piste, le Canada, en tant que pays souverain, sera tenu responsable devant la communauté internationale si un incident déplorable devait marquer la tournée de M. Boutros-Ghali au Québec.

Telles sont les précisions qu'a fournies au SOLEIL, hier, le chef du protocole au ministère des Affaires étrangères, Alain Dudolt, quant aux règles qui s'appliqueront dans l'éventualité d'une autre visite au pays du secrétaire général de la Francophonie.

« Quand un dignitaire vient au Canada, qui a rang ministériel et de ministre des Affaires étrangères, il existe un cadre de règles bien établi qui régit fidèlement l'architecture institutionnelle du pays. (...) La responsabilité, en droit international, incombe à l'État souverain », a indiqué M. Dudolt.

« Il doit y avoir un accord préalable (entre Ottawa et Québec) à savoir qu'un invité étranger sera bienvenu au Canada et au Québec. Cet accord est essentiel », a-t-il ajouté.

Mais le chef du protocole a tenu à ajouter que le contenu du programme de la visite serait laissé à la discrétion de Québec afin de respecter sa spéci-

ficité comme gouvernement participant de la Francophonie.

Au sujet de la sécurité, il a aussi souligné qu'il y avait toujours eu une « collaboration » entre les différents corps policiers lors de visites de dignitaires étrangers.

Au début du mois, le premier ministre Lucien Bouchard a refusé de rencontrer M. Boutros-Ghali, qui effectuait une visite officielle au pays, affirmant qu'il se trouverait à sanctionner une « érosion » des pouvoirs du Québec sur la scène internationale s'il acceptait de le voir, la visite étant organisée par Ottawa.

« Le gouvernement fédéral a décidé de rompre les accords implicites qui avaient jusqu'ici reconnu le fait que le gouvernement du Québec a les coutumes franches quand il reçoit les hauts fonctionnaires de la Francophonie et quand il traite avec la France. Il y a des précédents. Chaque fois qu'ils sont venus au Québec, c'est le gouvernement du Québec qui a pris en charge ces gens-là à leur arrivée à l'aéroport », avait soutenu M. Bouchard.

Selon le premier ministre, Québec, en laissant à Ottawa le soin de prendre en charge M. Boutros-Ghali, enverrait un message aux autres pays membres de la Francophonie voulant

qu'il accepte d'une certaine façon une tutelle du fédéral sur son territoire.

En annonçant sa décision de ne pas rencontrer M. Boutros-Ghali, Lucien Bouchard avait également indiqué qu'il inviterait à nouveau le secrétaire général de la Francophonie et que son gouvernement s'occuperait d'organiser cette visite.

Durant son séjour au Québec, au début du mois, M. Boutros-Ghali n'avait pas eu grand-chose à se mettre sous la dent, le maire de Québec Jean-Paul L'Allier de même que le recteur de l'université Laval François Tavenas ayant décidé d'imiter le premier ministre Lucien Bouchard et annuler toute rencontre avec le diplomate.

Le secrétaire général, quant à lui, avait refusé de s'immiscer dans cette guerre des drapeaux entre Ottawa et Québec, affirmant que cet incident était « une querelle de famille ».

Il a indiqué qu'il vérifierait son « emploi du temps » une fois de retour à Paris avant de répondre à l'invitation de Lucien Bouchard.

Mais selon des informations obtenues par LE SOLEIL, Boutros Boutros-Ghali a été « profondément blessé » d'avoir encalssé un tel plaid ne et n'est pas très enclin à donner suite à toute autre invitation du Québec.